

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2008

Convoqué le 18 mars 2008, le Conseil Municipal de Herrlisheim s'est réuni jeudi le 27 mars 2008 à 20 heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire, Gérard HIRTZ.

Etaient présents : M. Gérard HIRTZ, Mme Marie-Thérèse ZWICKERT, MM. Lucien STOECKLIN, Patrick BENDELE, Diego CALABRO, Erick GAUTHIER, Mmes Catherine ADAM, Marie GUILLON, Christine JOANNES-DONAZ, Véronique GRUSS, Claire TRICOT, Anita ZIMMERMANN, MM. Hugues BANNWARTH, Sébastien EHINGER, Bruno FREYDRICH, Nicolas KOENIG, Thomas KLETHI, David WIEST

Etait absent excusé : M. Michel DEL PUPPO

I. INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2123-20 et suivants
- Vu la population de Herrlisheim qui est de 1614 habitants
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide et avec effet au 15 mars 2008 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 43 % de l'indice 1015.

2. INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2123-20 et suivants
- Vu la population de Herrlisheim qui est de 1614 habitants
- Vu les arrêtés du Maire du 15 mars 2008 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide et avec effet au 15 mars 2008 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire au taux de 16.50 % de l'indice 1015.

Bénéficiaire	Taux maximal de référence	Montant indemnité mensuelle en €
M. HIRTZ Gérard, Maire	43 % de l'I.B. 1015	1 608.74
Mme ZWICKERT M.Thérèse, Adjoint	16.50 % de l'I.B. 1015	617.31
M. STOECKLIN Lucien, Adjoint	16.50 % de l'I.B. 1015	617.31
M. BENDELE Patrick, Adjoint	16.50 % de l'I.B. 1015	617.31
M.CALABRO Diego, Adjoint	16.50 % de l'I.B. 1015	617.31
M. GAUTHIER Erick, Adjoint	16.50 % de l'I.B. 1015	617.31

3. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres du Conseil Municipal

Désigne :

- Président de la commission d'appel d'offres : M. Gérard HIRTZ ou son délégué
- Les délégués titulaires sont :
 - M. Hugues BANNWARTH
 - Mme Véronique GRUSS
 - Mme Marie Thérèse ZWICKERT
- Les délégués suppléants sont :
 - M. Patrick BENDELE
 - M. Erick GAUTHIER
 - M. Lucien STOECKLIN

4. COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

FINANCES ET TRAVAUX	CONTENTIEUX, LITIGES ET DELINQUANCE
CALABRO Diego ZWICKERT M.Thérèse GRUSS Véronique EHINGER Sébastien STOECKLIN Lucien <i>RAPPORTEUR : HIRTZ Gérard</i>	ZIMMERMANN Anita ZWICKERT Marie-Thérèse FREYDRICH Bruno WIEST David <i>RAPPORTEUR : ZWICKERT Marie-Thérèse</i>
URBANISME	APPEL D'OFFRES
BANNWARTH Hugues EHINGER Sébastien FREYDRICH Bruno <i>RAPPORTEUR : HIRTZ Gérard</i>	- Membres titulaires GRUSS Véronique ZWICKERT M. Thérèse BANNWARTH Hugues - Membres suppléants GAUTHIER Erick BENDELE Patrick STOECKLIN Lucien <i>RAPPORTEUR : HIRTZ Gérard</i>
AGRICOLE – VITICOLE – CHASSE – ENVIRONNEMENT – FLEURISSEMENT	ANIMATION ET CULTURE
STOECKLIN Lucien WIEST David <i>RAPPORTEUR : BENDELE Patrick</i>	WIEST David GAUTHIER Erick FREYDRICH Bruno WINKELMULLER Laurent (voix consultative) <i>RAPPORTEUR : GAUTHIER Erick</i>
SCOLAIRE (Accueil périscolaire) ET JEUNESSE	COMMUNICATION
GUILLON Marie TRICOT Claire ZWICKERT M.Thérèse DONAZ Christine KLETHI Thomas <i>RAPPORTEUR : ZWICKERT Marie-Thérèse</i>	KOENIG Nicolas EHINGER Sébastien KLETHY Thomas CALABRO Diego TRICOT Claire <i>RAPPORTEUR : KOENIG Nicolas</i>
SECURITE ET CIRCULATION	PATRIMOINE
BANNWARTH Hugues FREYDRICH Bruno DEL PUPPO Michel EHINGER Sébastien WIEST David <i>RAPPORTEUR : HIRTZ Gérard</i>	DEL PUPPO Michel GAUTHIER Erick ZWICKERT M. Thérèse FREYDRICH Bruno STOECKLIN Lucien <i>RAPPORTEUR : STOECKLIN Lucien</i>

CONSEIL CONSULTATIF DES SAPEURS POMPIERS	VIE ASSOCIATIVE
DEL PUPPO Michel GAUTHIER Erick STOECKLIN Lucien CALABRO Diego <i>RAPPORTEUR : HIRTZ Gérard</i>	GAUTHIER Erick FREYDRICH Bruno WIEST David ZIMMERMANN Anita <i>RAPPORTEUR : GAUTHIER Erick</i>

5. DELEGUES ET REPRESENTANTS

Le Conseil Municipal désigne les délégués et représentants de la commune auprès des différentes instances selon le tableau joint à la présente délibération

SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX	ASSOCIATION DU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES
Titulaire : BENDELE Patrick Suppléant : STOECKLIN Lucien	Titulaire : BANNWARTH Hugues
SIVOM DU CANTON DE WINTZENHEIM	SYNDICAT INTERCOMMUNAL MAISON FORESTIERE Ph. GUINIER
Scolaire Tourisme Titulaires : HIRTZ Gérard GAUTHIER Erick Suppléants : ZWICKERT M. Thérèse GUILLON Marie	Titulaire : HIRTZ Gérard Suppléant : STOECKLIN Lucien
CLISPD	OFFICE DU TOURISME EGUISHEIM & ENV.
Titulaire : HIRTZ Gérard Suppléant : FREYDRICH Bruno	Titulaires : HIRTZ Gérard GAUTHIER Erick
SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE DE L'ILL	SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE LA REGION DES TROIS CHATEAUX
Titulaires : HIRTZ Gérard STOECKLIN Lucien Suppléant : KOENIG Nicolas	Titulaires : HIRTZ Gérard DEL PUPPO Michel Suppléants : CALABRO Diego BANNWARTH Hugues
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE L'ELSBURG	GRAND PAYS DE COLMAR
Titulaires : HIRTZ Gérard DEL PUPPO Michel Suppléants : CALABRO Diego BANNWARTH Hugues	Titulaires : HIRTZ Gérard, DEL PUPPO Michel KOENIG Nicolas Suppléants : CALABRO Diego, ADAM Catherine, ZIMMERMANN Anita
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DU HAUT-RHIN	SYNDICAT D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
Titulaire : DEL PUPPO Michel	Titulaires : HIRTZ Gérard STOECKLIN Lucien Suppléant : GAUTHIER Erick
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	SYNDICAT INTERCOMMUNAL PLAN AMENAGEMENT COLMAR – RHIN – VOSGES (SCOT)
ZWICKERT M. Thérèse GUILLON Marie CALABRO Diego DONAZ Christine TRICOT Claire ZIMMERMANN Anita	Titulaires : ZWICKERT M. Thérèse KLETHI Thomas Suppléants : BANNWARTH Hugues EHINGER Sébastien
SYNDICAT FLUVIAL DE LA LAUCH AVAL	GROUPEMENT D'INTERET CYNEGETIQUE
Titulaires : STOECKLIN Lucien WIEST David Suppléants : BANNWARTH Hugues KLETHI Thomas	Titulaire : BENDELE Patrick Suppléant : STOECKLIN Lucien
	PERISCOLAIRE
	KLETHI Thomas DONAZ Christine GUILLON Marie ZWICKERT M. Thérèse TRICOT Claire

6. INDEMNITES DU TRESORIER

L'Assemblée décide d'attribuer à Madame Christine VEILLARD l'indemnité de Conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux.

Cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal.

7. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal ne fait pas valoir le droit de préemption de la commune pour les biens cadastrés :

- section 1 n° 43.
- section 4 n° 41

8. DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions,
- d'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme.

9. DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal vote la décision modificative n° 2 comme suit :

- article 6531 : + 6 000.- €
- article 022 : - 6 000.- €

10. DIVERS

Sous ce point il est question :

- de la prochaine rentrée scolaire
- des nuisances olfactives émanant de la station de compostage d'Eguisheim.